



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} mars 2024

Recherche et innovation au service des transitions des filières végétales : l'Etat annonce plus de 218 millions d'euros, pour développer des solutions concrètes pour les agriculteurs

Trois démarches visant à renouveler l'approche de la protection des cultures ont connu une avancée concrète, le 1^{er} mars au Salon international de l'agriculture. Dans le cadre de France 2030, le Programme de recherche (PEPR) consacré à la sélection végétale avancée et le Grand défi biocontrôle et biostimulation, financés par France 2030, ont été officiellement lancés par le Gouvernement, en présence de représentants des filières, des instituts techniques agricoles et de l'INRAE. Autre temps fort du jour : la signature de 2 premières lettres d'engagement issues du Plan stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada), piloté par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Le 1^{er} mars, au Salon international de l'agriculture, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Bruno Bonnell, Secrétaire général pour l'investissement, ont annoncé la mobilisation de **218 millions d'euros pour financer de nouveaux dispositifs de recherche et d'innovation** en faveur de la transition agro-écologique.

La sélection végétale à l'honneur

Le programme de recherche (PEPR) « Sélection végétale avancée pour faire face au défi climatique et à la transition agroécologique » a été officiellement lancé. Entré dans sa phase opérationnelle depuis septembre dernier, ce PEPR, coordonné par l'INRAE, est subventionné à hauteur de 30 millions d'euros dans le cadre de France 2030. Il vise à coordonner et soutenir à l'échelle nationale l'ensemble des acteurs de la recherche en sélection végétale au service de la transition agroécologique et faire de la France un leader de la recherche dans ce domaine.

Une passerelle entre biocontrôle et biostimulation

Le Grand défi biocontrôle et biostimulation a été officiellement lancé. Doté d'un financement de 42 millions d'euros dans le cadre de France 2030, auxquels s'ajoutent 18 millions d'euros de contribution du secteur privé, son pilotage a été confié à l'Association pour le biocontrôle et la biostimulation pour l'agroécologie (ABBA), regroupant plus de cent acteurs du monde industriel, scientifique, agricole et de la société civile.

Le Grand défi vise notamment au cours des six prochaines années à :

- accélérer l'innovation française en matière de biocontrôle et de biostimulation,
- pérenniser un collectif d'acteurs publics et privés autour de ces leviers des transitions agricoles,
- inventer de nouveaux modèles d'affaires permettant de déployer l'usage de ces leviers.

Concrétisation des premiers plans d'action du Parsada

Autre temps fort du jour : la signature des deux premières lettres d'engagement du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) en soutien aux projets issus du Plan stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada). Un budget exceptionnel de 146 millions d'euros dès 2024 y sera consacré et 14 plans d'actions ont déjà été validés.

Ce plan vise, au travers de plans d'actions mis en œuvre par les acteurs de la recherche appliquée (les instituts techniques) et de la recherche fondamentale (INRAE en particulier), à anticiper des impasses potentielles en terme de protection des cultures et à mettre au point des solutions adaptées.

Les deux premiers projets ciblés, accompagnés directement par le ministère en charge de l'agriculture (DGAL) sont celui que porte Arvalis-Institut du végétal pour les grandes cultures, et celui de l'interprofession française des légumes en conserve et surgelés (Unilet). Un projet transversal a également été présenté aux ministres : piloté par l'INRAE, il vise à développer de nouvelles solutions de régulation et biocontrôle d'insectes ravageurs pour plusieurs familles de cultures. Ce projet prometteur, sera candidat à un financement dans le cadre de l'appel à projets lancé par FranceAgriMer le 19 mars prochain.

Pour aller plus loin:

<https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-strategique-pour-lanticipation-du-potentiel-retrait-europeen-des-substances-actives-et>

<https://www.gouvernement.fr/systemes-agricoles-durables-et-equipements-agricoles-contribuant-a-la-transition-ecologique>

Contacts presse

Service de presse de M. Marc FESNEAU et Mme Agnès PANNIER-RUNACHER

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse de Mme Sylvie RETAILLEAU

secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Service presse du Secrétariat général pour l'investissement

presse.sgpi@pm.gouv.fr

À propos de France 2030

- ✓ Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- ✓ Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france2030> |@SGPI_avenir